

11 - OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DES SALLES POLYVALENTES MUNICIPALES ET TARIF DE LOCATION

Monsieur MARSAND rappelle l'existence de cinq salles polyvalentes sur la Commune mises à disposition du public pour des activités culturelles et de loisirs :

- *Salle de Blayac*
- *Centre Culturel Docteur Paul Mauvezin (Salle des expositions ou Salle de Gau)*
- *Salle des Fêtes Henri Cavallier*
- *Salle des Fêtes de Condat*
- *Salle Jean Goujon*

Il précise que conformément à l'article L 2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés , compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales , du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

Il rappelle que le Conseil Municipal fixe en tant que besoin, la contribution due à raison de cette utilisation, et qu'il est nécessaire de réactualiser les tarifs de location fixés par arrêté du 26 juin 2002.

Il donne lecture du règlement intérieur de la convention d'utilisation définissant le droit d'usage précaire pour l'utilisateur ainsi que des nouveaux tarifs.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Conseil Municipal,**

1 - adopte les termes du règlement intérieur des salles polyvalentes de la Commune de Fumel dont un exemplaire est joint en annexe de la délibération. Ce règlement intérieur s'applique aux salles suivantes :

- **Salle de Blayac**
- **Centre Culturel Docteur Paul Mauvezin (Salle des expositions ou Salle de Gau)**
- **Salle des Fêtes Henri Cavallier**
- **Salle des Fêtes de Condat**
- **Salle Jean Goujon**

2 - approuve la convention d'utilisation des salles polyvalentes

3 - autorise le Maire ou son représentant à signer au nom de la Commune la convention précitée dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

4 – approuve la modification des tarifs de location des salles polyvalentes de la Commune fixés par arrêté du 26 juin 2002 et arrête comme suit les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} mars 2009.

Salle des Fêtes	<i>Particuliers résidant sur la Commune</i>	<i>Particuliers externes à la Commune</i>	<i>Associations de la Commune (1)</i>	<i>Associations externes à la Commune</i>	<i>Collectivités et Administrations</i>	<i>Personnes morales de droit privé</i>
Stade H.C.	100 €	150 €	100 €	150 €	Gratuit	200 €
Blayac	100 €	150 €	100 €	150 €	Gratuit	200 €
Condat	100 €	150 €	100 €	150 €	Gratuit	200 €
J.Goujon	100 €	150 €	100 €	150 €	Gratuit	200 €

(1) les associations de la Commune bénéficieront de la gratuité pour l'utilisation d'une des salles pour une manifestation annuelle.

- Une majoration de 30 € sera appliquée aux tarifs ci-dessus pour les 4 salles concernées pour la mise en service du chauffage.

- Ces tarifs s'appliquent pour la mise à disposition de la salle sur une journée ou un week-end.

- Les tarifs et conditions de mise à disposition des équipements du Centre Culturel Docteur Paul Mauvezin sont fixé conformément au tableau suivant.

Centre Culturel Docteur Paul Mauvezin	<i>Particuliers résidant sur la Commune</i>	<i>Particuliers externes à la Commune</i>	<i>Associations de la Commune (1)</i>	<i>Associations externes à la Commune</i>	<i>Etablissements Publics Collectivités et EPCI</i>	<i>Personnes morales de droit privé</i>
Salle de spectacle pour conférence	Sans objet	Sans objet	200 €	350 €	350 €	510 €
Salle de spectacle pour spectacle	Sans objet	Sans objet	200 €	350 €	820 €	510 €
Salle de Gau	200 €	280 €	100 €	150 €	150 €	200 €

(1) les associations de la Commune bénéficieront de la gratuité pour l'utilisation d'une des salles pour une manifestation annuelle.